

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CDT

Par louchebem Postée le 01/03/2021 19:03

bonjour je reviens vers vous concernant mon taux de cdt il est de 1,7 a la derniere prise de sang, valeur de reference du labo inferieur ou egal a 1,7 resultat normal ... je doit passer en commission jeudi pensez vous qu'ils me rendent mon permis sachant que j'ai fait enlever les antériorités sur les resultats,; j'espere que cela n'veillera pas leur doute ! merci pour vos réponse cordialement

Mise en ligne le 02/03/2021

Bonjour,

La commission médicale de la préfecture devant laquelle vous êtes convoqué va émettre un avis en vue des résultats des différents examens qu'elle aura jugé utiles de vous faire passer afin d'établir votre aptitude à conduire (dont les analyses du taux de CDT). C'est le préfet qui ensuite prendra la décision effective de vous restituer ou non votre permis de conduire. Nous ne pouvons nous permettre de nous prononcer sur l'avis qui sera émis en fonction des différents éléments de votre "dossier".

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement.
